



Resiliation d un contract militaire

Par **rider 2**, le **11/09/2009** à **16:09**

slt a tous je viens des dom-tom je suis militaire depuis 2 ans dans les troupes de marine avec un 1er contrat de 5 ans qui prendra fin dans 3 ans. j ai ete muté en france et depuis j ai pas trouvé ma place. je me suis tout simplement fait avoir par le systeme il m ont fait resigné un contrat de 3 ans avant de partir esperant que je verait enfin ce que j aime mais sa ete le contraire il m ont foutu dans une spécialité que je n avait pas demandé et depuis il ne veulent pas m envoyé dans ce que j ai demandé alors qu il y a ce ke je souhaite ici. alors sa sert a quoi les choix que l ont fait si on ne peut pas en profité. je veux resilier mon 2eme contrat qui n as pas encore commencer et si il le fallait le 1er aussi mais j attend encore un peut mais le second contrat basta j en veux plus donc ma question est la suivante je peut ou pa resilier mon second contrat et avoir droit a la reconversion au bout de 5 ans de service.

ps: battez vous pour vos droit et liberter cordialement le second rider